

du "pain quotidien"... Vers la fin du moyen-âge et dans les temps modernes on soumet souvent la réception quotidienne de la sainte communion à des conditions toujours plus sévères. Dès lors, sauf des exceptions, les exégètes perdirent de plus en plus de vue le sens eucharistique du "pain quotidien"... Les exégètes modernes et souvent aussi les écrivains ascétiques de nos jours n'admettent guère l'interprétation spirituelle du *panem nostrum* que comme une accommodation ou une métaphore. Ces faits historiques montrent combien s'écarter de la pratique idéale de la communion usitée aux premiers siècles a influencé d'une manière fâcheuse jusqu'à l'exégèse du "pain quotidien."

Nous qui travaillons depuis plusieurs années à faire revivre la pratique de la communion quotidienne, nous devons employer pour la répandre les mêmes moyens que l'on a employés autrefois avec tant de succès. Il faut faire revivre totalement l'esprit et la vie des premiers siècles. Le présent travail est fait pour aider ceux qui veulent entrer dans cette voie.

(à suivre)

A. CAMIRAND, ptre.

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

ARTICLE XII

Traité du Sacrement de Mariage

(suite)

Enquête préalable. — Avant la célébration du mariage, on doit être certain que rien ne s'oppose à ce qu'il soit valablement et licitement contracté. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à une enquête, qui sera facilitée par la publication des bans. — En cas de danger de mort, si l'on ne peut recueillir d'autres preuves, on pourra, à moins d'indices contraires, se contenter de la parole des contractants, s'ils affirment, sous la foi du serment, qu'ils ont été baptisés et qu'ils ne sont liés par aucun empêchement. (Canon 1019.)

1° *L'enquête* du curé, à qui il appartient d'assister au mariage, doit se faire en temps opportun ; et c'est à l'Ordinaire